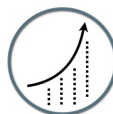


Convention collective des entreprises artistiques et culturelles14 heures- 680 €*



à distance



100% acquis

REGLEMENTATION

PUBLIC

Administrateur-Administratrice, comptable d'une structure de spectacle vivant subventionnée par l'Etat et/ou les collectivités territoriales : scène nationale, scène conventionnée, centre chorégraphique, compagnies, festivals, EPCC...

Toute personne chargée de la gestion du personnel ou de la gestion des contrats et qui applique la convention des entreprises artistiques et culturelles.

PRE-REQUIS

Etre en charge (ou avoir une formation) de la gestion du personnel et notamment, gérer les contrats de travail.

OBJECTIFS

Appréhender les principales caractéristiques de la nouvelle convention des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) et actualiser les connaissances sociales.

CONTENU DÉTAILLÉLe champ d'application :

une définition des secteurs « public » et « privé » du spectacle vivant et les conséquences à percevoir... Accords étendus et non étendus, les conséquences à connaître

Les dispositions générales :

représentation du personnel, contrats de travail, grilles de classifications et salaires

La réglementation sur la durée du travail :

seuils à connaître, modulation annualisée, travail de nuit, compte épargne-temps

La situation des CadresLes dispositions particulières :

Contrat à durée Indéterminée Intermittent (CDII), CDD d'usage, collaborateurs de longue durée...

L'approche selon le type d'emploi :

artiste dramatique, artiste chorégraphique, musicien, artiste lyrique... Les périodes de création prévues par le texte conventionnel et l'approche de la durée du travail et des rémunérations selon les disciplines artistiques

L'intérêt d'adjoindre un accord d'entreprise :

procédure, champ de la négociation...

INTERVENANTE EXPERT

Valérie Aidenbaum - Avocat depuis 1995, elle a créé son cabinet en 2001.

Elle intervient essentiellement en droit social et en droit des sociétés, tant en conseil qu'en contentieux. Elle anime des cours de droit du travail en Masters I et II au sein de l'UFR de Musicologie : Master Administration et Gestion de la Musique de Paris Sorbonne, ainsi que des formations et colloques (Centre National du Théâtre, UDAPEI, ...)

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Contrats de droits d'auteur, droits voisins, droit à l'image
- Comment rémunérer tous les acteurs d'une création

METHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- De part leur connaissance du secteur culturel, il illustrera les parties plus théoriques par des exemples concrets.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- Les exercices proposés pourront prendre la forme de QCM, de quizz, de cas pratiques à travailler en groupe ou de façon individuelle, à partir de vidéos ou de supports papiers et permettrons de contrôler les acquis.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

DUREE ET COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

 www.cagec.fr

 <https://www.facebook.com/CagecGestion>

 <https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©

Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

- PAYE & FORMATION : TOUTE NOTRE EXPERTISE A VOTRE SERVICE -
CAGEC GESTION SARL - CS 42206 - 12 allée Duguay-Trouin - 44022 NANTES cedex 1 - www.cagec.fr
RCS NANTES 440 846 830 - SARL au Capital de 23 000 € - SIRET 440 846 830 00014 - APE-NAF 6920Z

Demande de pré-inscription

Formation : Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

Coordonnées personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Votre statut

☐ CDI depuis le :

☐ CDD fin prévue le :

☐ Fonctionnaire

☐ Intermittent/e

☐ En recherche d'emploi

☐ Particulier

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

Coordonnées professionnelles

Nom de la structure :

Adresse complète :

Téléphone (ligne directe) :

Email

Site internet :

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 ☐ 6 à 9 ☐ 10 et + ☐

Financement du stage

AFDAS ☐

OPCO autre ☐

Employeur ☐

Pôle Emploi ☐

Fin. personnel ☐

Agéfiph ☐

.Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.